

**Monsieur le Président**  
**Leff Armor Communauté**  
Moulin de Blanchardeau  
CS 60036  
22 290 LANVOLLON

Guingamp, le 30 mars 2020

Affaire suivie par : Marion LE GALLIOT  
amenagement@paysdeguingamp.com  
02.96.40.23.85

**Objet : Consultation sur le projet de PLUI-H arrêté le 28 janvier 2020**

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 6 février 2020, vous nous avez transmis pour avis le projet de Programme Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme de l'Habitat, arrêté le 28 janvier 2020. Je vous en remercie.

Conformément à l'article L 131-4 du Code de l'urbanisme, les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu doivent être compatibles avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Leff Armor Communauté est aujourd'hui couvert par le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Guingamp. Au regard du document en vigueur depuis 2007, le Pays de Guingamp rend un avis favorable, jugeant en effet que votre projet de PLUI-H est compatible avec les orientations dudit document.

Néanmoins, la révision du SCoT a été prescrite le 4 mars 2015. Le projet de SCoT arrêté le 13 décembre 2019 intègre des orientations et objectifs plus approfondis que le SCoT actuellement en vigueur. En application de l'article L.131-6 du Code de l'urbanisme, le PLUI-H devra être rendu compatible avec ce document dans un délai de trois ans après l'entrée en vigueur du SCoT.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Yvon LE MOIGNE  
Président du Pays de Guingamp



**PETR du Pays de Guingamp**

1, place du Champ au Roy

22200 GUINGAMP

Tél : 02 96 40 05 05

Fax : 02 96 40 05 06

Site : [www.paysdeguingamp.com](http://www.paysdeguingamp.com)